



# BAL

Bulletin des  
Amopaliens  
Landais

Mars 2014

Association des Membres de  
l'Ordre des Palmes Académiques  
Section des Landes

Reconnue d'utilité publique, décret du 26-09-1968

## Sommaire

Trimestriel 14<sup>e</sup> année  
ISSN : 1969-0088

# N° 50

Le mot du président	1
Assemblée générale	2
Maison du patrimoine Mimizan	6
Clocher-porche Mimizan	8
Règlement intérieur	10
Détente	
Concours AMOPA	11
Premier mai	12
Le muguet	13
La petite fille laide	14
Cap au Sud	16
Humeur	18
Pourquoi ?	
L'agenda de la section	19
Réctificatif	
Informatique et Internet	19
Poésie	20

Cahier central à détacher et conserver :  
règlement intérieur de la section.

### AMOPA : Bureau national

Président : M. Michel BERTHET

Vice-présidents :  
M. Gérard COLPIN  
Mme Anne MATHIEU  
M. Roger SAVAJOLS

Secrétaire général : M. Henry RENÉ  
Secrétaires généraux adjoints :  
M. Pierre LOUPIAS et M. Pierre PICHEREAU

Trésorier général : M. Jean - Pierre BIOT

Secrétariat : 30 avenue Félix Faure 75015 Paris  
Tél. : 01 45 54 50 82 Fax : 01 45 54 58 20  
Mél. : amopa@wanadoo.fr  
Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

### AMOPA : section landaise

Président : M. Bernard BROQUA  
19 Rue Chantemerle 40800 Aire sur l'Adour  
Tél. : 05 58 71 87 12  
Mél. : Bernard.Broqua@orange.fr

Secrétaire : M. Jean-Marie LAURONCE  
194 route de Montfort  
40100 Dax  
Tél. : 05 58 74 64 71  
Mél. : jean-marie.lauronce@orange.fr

Trésorière : Mme Marie-Claude DUPOUY  
299 rue du Pégly Apt 17 40000 Mont de Marsan  
Tél. : 05 58 75 24 19  
Mél. : dupouy.marieclaude@neuf.fr

Site AMOPA Landes  
<http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr>  
Mél. : amopa-landes@orange.fr

## Le mot du président

Chères amies, chers amis,

Non, vous ne rêvez pas ! C'est bien le numéro 50 de votre bulletin de section que vous tenez dans vos mains ! Cinquante numéros, quatre par an, vingt-quatre pages chacun... cela fait un joli recueil de la vie de notre section !

J'étais loin d'imaginer, tout nouveau secrétaire de votre section, lorsque j'ai sorti le premier numéro en octobre 2001, dans quelle aventure je m'engageais !

À l'époque vous receviez plusieurs courriers par an, plein tarif, pour vous proposer les diverses activités de la section... bien cher tout cela... Alors j'ai mis en place le BAL, avec un peu d'organisation on peut éviter les autres courriers et bénéficier du tarif réduit pour envoi en nombre...

Mais imprimer 300 exemplaires de 24 pages... cela est cher, au-delà de nos moyens... Il a donc fallu trouver un sponsor... J'avoue que je n'ai pas eu trop de mal à négocier l'impression gratuite de nos bulletins, de notre annuaire, du florilège des concours... Un grand merci à ce mécène et à ceux qui animent l'imprimerie et me reçoivent toujours avec le sourire. Je dois avouer qu'à chaque fois, ils font le maximum pour me livrer dans des temps très courts... Merci chers amis du Mas d'Aire !

Beaucoup de travail vous vous en doutez, une publication qui fait rêver bien d'autres sections... mais aussi pour moi beaucoup de satisfaction : j'ai du caractère, je suis modeste mais j'ai aussi l'âme sensible... Vos courriers qui me disent votre plaisir à lire le BAL, revue de proximité sans laquelle, vous qui ne pouvez participer à nos activités, vous n'adhérez plus à l'AMOPA, trop lointaine... sont un réel réconfort même si je suis désolé parce que vous ne vous sentez pas membres de notre association nationale... C'est dommage... Je sais aussi que plusieurs d'entre vous prêtent le BAL à des amis, une bonne façon de faire connaître l'AMOPA.

Nous avons partagé beaucoup de choses ces derniers temps, en toute simplicité, en toute amitié. Je suis heureux de constater que les nouveaux médaillés sentent cet esprit lors de la cérémonie de remise des médailles. Nous avons une belle participation à nos concours et une belle cérémonie de remise des prix. Je note avec plaisir une très bonne qualité des devoirs cette année et la participation de plusieurs établissements nouveaux.

Je pense que le concours entre établissements pour le don du sang aura du succès et permettra de soigner et sauver bien des malades ou blessés : nous remplissons ainsi un peu notre rôle d'association d'utilité publique.

Tout cela n'est possible que grâce à vous, à votre attachement à l'AMOPA, grâce aux membres du bureau qui m'épaulent efficacement et je tiens à leur rendre hommage, grâce aussi aux membres du jury des concours qui ne comptent pas leurs heures... J'espère et je souhaite que beaucoup de médaillés rejoignent notre section, chacun doit s'y employer.

Un grand merci à vous tous et rendez-vous pour le numéro 100 !

Avec toute mon amitié,

Bernard BROQUA

# Assemblée générale 2014

Mimizan - Vendredi 7 mars 2014



C'est un beau petit groupe qui s'est retrouvé au collège Jacques PRÉVERT de Mimizan pour notre Assemblée générale annuelle et je tiens à remercier tous ceux qui ont fait l'effort de participer à cette belle



journée.

2

C'est dans la salle de réunion, gracieusement



mise à notre disposition que monsieur LARTIGUE, chef d'établissement nous accueille. Café, jus de fruits, viennoiseries, offertes par le collège réconfortent les participants, certains ayant parcouru de nombreux kilomètres pour nous rejoindre. Je suis bien conscient que notre département est vaste, peu peuplé, et qu'il convient de ne défavoriser ni les uns ni les autres. Ainsi donc je tente d'essaimer nos activités sur l'ensemble de notre territoire afin qu'alternativement chacun puisse participer.

J'ai choisi, après le lycée Haroun TAZZIEFF l'an dernier, le collège Jacques PRÉVERT cette année pour la bonne et simple raison que je souhaite honorer les établissements qui participent activement à nos concours.

Je tiens à remercier très sincèrement le chef d'établissement monsieur LARTIGUE qui a immédiatement répondu favorablement à ma demande. Mes remerciements vont aussi à toute l'équipe qui dans l'ombre a tout mis en œuvre pour nous accueillir très convenablement. Je ne peux oublier les professeurs, mesdames d'ARAUJO, BARADAT, GARCIA et LABEYRIE qui depuis plusieurs années font un travail formidable et nous proposent de bons et très bons devoirs pour nos concours de défense et illustration de la langue française. C'est ainsi que nous avons pu écouter deux élèves nous lire leur devoir primé l'an dernier. Il est bon me semble-t-il de mettre à l'honneur des jeunes qui font preuve de bonne volonté mais aussi de talent !



Je tiens également à saluer une nouvelle médaillée, qui a été le lien entre l'AMOPA et le collège où elle exerce au sein de l'administration pour la préparation de cette journée. Malheureusement, nous avons appris son hospitalisation, pour une grippe un peu compliquée, le matin même de notre AG. Un grand merci Anne-Marie pour votre soutien et votre aide, bon courage pour votre convalescence et à bientôt.



### RAPPORT MORAL (Président)

Après les mots d'accueil et de remerciements, notre président présente le programme de la journée.

Il indique tout d'abord qu'en cette période d'élections il n'a invité aucun officiel, soucieux de respecter le devoir de réserve des uns et des autres.

Il fait ensuite le point sur la vie de l'AMOPA et celle de la section.

Une minute de silence est observée en hommage aux membres de la section disparus en 2013, (sous réserve d'oubli par manque d'information) :

Mme KOEBERLÉ Odile,  
Mme LAÏLLE Jacqueline,  
M. LASSABE Roger,  
Mme POULAIN Jacqueline.

Le point est également fait sur les « mouvements » dans la section : départs pour d'autres sections suite à déménagements, démissions (2 : pour âge et raison de santé) et nouvelles inscriptions. Il indique également que l'AMOPA nationale a radié plusieurs médaillés ayant omis de cotiser depuis deux ans. Malgré tout, l'effectif de notre section est stable. Il est à noter que des nouveaux promus deviennent adhérents dans une proportion très convenable. Si cela permet de maintenir le nombre d'adhérents de la section cela ne permet pas de l'augmenter. Il est impératif que nous fassions l'effort de promouvoir l'AMOPA et notre section. Si chacun d'entre nous recrute un médaillé, de 150 adhérents nous passerons à 300... Il est facile de comprendre qu'à ce moment-là nous pourrions envisager d'autres activités, des voyages de plusieurs jours, etc.

Notre président fait ensuite le point sur les relations section-nationale.

Il fait part du bilan du « livre blanc » auquel il a toujours été favorable et auquel il a répondu, (même si la rédaction de certaines questions l'a quand même un peu irrité...) la section des Landes faisant ainsi partie des 50,4 % des sections qui ont répondu. Un trop faible pourcentage qui pose question sur les relations entre l'AMOPA nationale et les sections.

Il annonce qu'il ne participera ni à la prochaine réunion des présidents à Tours, ni au prochain congrès de Nantes. Tours : une journée de réunion, deux nuits d'hôtel, deux jours de déplacement... cela fait beaucoup de dérangement pour peu de choses mais aussi beaucoup de frais... à la charge du président ou de la section... Congrès : notre président depuis 2001 a fait l'effort de participer à tous les congrès... Les frais étant raisonnablement pris en charge par l'AMOPA nationale et en général votre président, parfois par la section. Le congrès se tenait sur deux jours : samedi et dimanche de Pentecôte (plus vendredi et lundi pour les trajets). Il se déroule désormais sur trois jours, l'AMOPA rembourse beaucoup moins qu'avant... Notre président s'inquiète sur l'intérêt de ces réunions qui se multiplient, qui n'apportent à ses yeux pas grand-chose et qui sont telles que les actifs sont contraints de déclarer forfait...

Il existe des moyens modernes de communication que notre président souhaite voir mieux utiliser.

Il fait ensuite part des difficultés avec notre média local Sud-Ouest. Malgré son intervention l'an dernier auprès du siège social à Bordeaux, un entretien téléphonique avec le rédacteur en chef de l'agence de Mont de Marsan, les excuses et promesses de celui-ci rien n'a changé : aucun article sur la remise des prix des concours ni sur la cérémonie de remise des médailles. Sans doute que ces jeunes, méritants, talentueux, volontaires et les adultes qui ont œuvré de manière distinguée au service des jeunes et de l'Éducation nationale ne méritent pas un petit article... Cela laisse songeur... Notre président note que par ailleurs, les correspondants locaux de ce même média répondent toujours positivement. Il n'y aura pas malgré tout cette année d'article sur notre assemblée générale, « les municipales » ayant la priorité et quasi exclusivité...

Les concours : l'année passée a vu, sans explication particulière une baisse de participation ainsi que celle de la qualité des copies. Nous notons cette année une reprise certaine et encourageante avec la participation de nouveaux établissements et une très bonne qualité des devoirs reçus.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 (Secrétaire : Jean-Marie LAURONCE)



Mesdames, messieurs, chers amis,

Comme le veut la tradition, début janvier ce fut les échanges de vœux : ceux de la ville de Mont de Marsan le 18 janvier puis les vœux de la préfecture, notre président nous a représentés.

Le 20 février s'est tenue l'assemblée générale statutaire à Saint Paul les Dax au lycée Haroun TAZIEFF ; un lycée général, technologique et professionnel dont les filières sont dédiées aux métiers du bois.

L'après-midi fut consacrée à la visite du pôle technologique sous la conduite de monsieur Éric LAFFARGUE, proviseur-adjoint.

Le 24 avril, c'est le Parc régional de Marquèze qui nous accueille : à Pissos, visite de la maison des artisans et de l'atelier du souffleur de verre. Puis nous nous rendons à Sabres pour prendre le train historique qui nous conduira au quartier de Marquèze où après un excellent repas notre guide nous fait visiter l'airial, une maison traditionnelle en torchis, et nous commente la vie au XIX<sup>e</sup> siècle lors du passage au « pavillon », magnifique, tout neuf, très complet et très pédagogique.

Le 12 juin : après la Haute Lande, nous voici sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en pays d'Orthe, direction l'abbaye d'Arthous. Le guide commence la visite par la cour du cloître et la poursuit par la découverte de l'intérieur de l'église, du portail d'entrée et du musée. Puis ce sera la visite du monastère de Sorde l'Abbaye et de la galerie souterraine voûtée pour terminer par la découverte de l'Église Saint Jean Baptiste qui date du X<sup>e</sup> siècle.

Le 16 octobre : sortie au Pays Basque. Thème de la sortie : le peuple des océans. Nous avons fait un merveilleux voyage : des paysages magnifiques, la mer, le mont Jaizkibel, Fontarrabie. Nous sommes dans la province du Guipuzcoa... Un voyage qui restera dans nos mémoires.

Le 4 décembre : cérémonie solennelle de remise des prix des concours à l'IUT de Mont de Marsan en présence de monsieur le secrétaire général de la préfecture et de monsieur le directeur académique..

Le 18 décembre : journée de fin d'année. Traditionnel repas à Saint Avit puis visite du centre départemental d'incendie et de secours.

La cérémonie de remise des médailles, prévue le 18 décembre a été reportée au 8 janvier en raison des contraintes d'emploi du temps de monsieur le préfet qui nous accueille tous les ans dans les salons de la préfecture.

#### RAPPORT FINANCIER (Trésorière : Marie-Claude DUPOUY)

Présenter lors d'une Assemblée générale le bilan financier de la section est un exercice délicat... Écouter cette longue litanie de postes de recettes et de dépenses et de chiffres à laquelle il faut bien l'avouer nous ne comprenons pas grand-chose, bien que très méritoire relève malgré tout d'un certain masochisme...



Le monde de la finance a son vocabulaire, ses tournures, ses calculs... et j'avoue être très réfractaire...

Ouf... Les Landais sont gens normaux et s'ils écoutent religieusement notre trésorière présenter le bilan annuel, c'est que nous avons la chance d'avoir en la personne de madame DUPOUY une pédagogue hors pair.

Chaque année sa présentation de notre budget est claire, sans fioritures inutiles, parfaitement compréhensible par toutes et tous.

Que dire sur notre budget ? Pas de dépenses inutiles ou insensées, mais un trop plein qu'il nous faut absolument réduire... Il n'est pas normal que notre section dispose en caisse d'une somme beaucoup trop importante, le but d'une association n'est pas de thésauriser ! La quote-part des cotisations doit servir aux activités pour les adhérents, le financement des concours est assuré par notre mécène et notre sponsor. Le BAL, l'annuaire, le florilège des concours sont imprimés gracieusement. Tout est fait je pense pour que notre section puisse vivre tranquillement ses diverses activités.

Notre président négocie au mieux le coût de nos sorties : en moyenne, une journée d'activité revient à 29,40 euros... (De 17 euros pour la journée de fin d'année à 65 euros dont 15 pris en charge par la section pour notre sortie en Pays Basque). Chacun admettra qu'il est difficile de faire à moins... La même démarche sera appliquée désormais. Notre président espère qu'ainsi notre capital retrouvera un niveau compatible avec l'esprit associatif et que les coûts les plus réduits possibles, avec prise en charge d'une partie par la section, permettront au plus grand nombre de participer.

À l'issue de la présentation des comptes, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget. De même, quitus est accordé à madame DUPOUY pour la bonne gestion financière de notre section.

Après une pause-café gourmande, bien méritée et réconfortante, notre président présente le projet de règlement intérieur de la section.

Ce règlement est destiné à compléter au niveau local les statuts de l'AMOPA et le règlement intérieur national.

Il a été demandé à toutes les sections par l'AMOPA.

Ce projet de règlement a été transmis au niveau national pour contrôle de conformité avec les statuts. Il a été accepté sans modification.

Monsieur BROQUA détaille les divers articles de ce règlement et justifie, explique les raisons de leur rédaction.

Un échange cordial s'établit et notre président apporte les réponses souhaitées.

Ce règlement est soumis à l'assemblée pour acceptation. Le vote positif, à l'unanimité, fait que ce règlement est donc en vigueur à dater de l'Assemblée générale.

Il est disponible sur le site internet de la section et est joint à ce bulletin.

La partie formelle de l'Assemblée générale étant terminée, notre président accueille deux élèves ayant participé aux concours ainsi que les professeurs et madame la principale adjointe.



Nous avons le plaisir d'écouter ces deux jeunes nous lire leur devoir. Émotion bien sentie, exercice difficile sans nul doute, mais sans doute aussi quel beau souvenir, quelle fierté pour ces valeureux candidats ! Bravo à eux et à leurs professeurs, les applaudissements nourris de l'assemblée resteront certainement longtemps en mémoire.



Il est temps de rejoindre le restaurant. Direction Mimizan plage où nous pouvons nous garer facilement. La salle de restauration est accueillante, parfaitement bien préparée, le patron et les serveurs aux petits soins... Que dire de plus sinon que nous avons eu droit à un excellent repas ! Le temps magnifique nous a permis de passer ce moment portes ouvertes, profitant ainsi du bon air de l'océan tout proche et des senteurs de la forêt environnante.

L'après-midi est consacrée à la visite de la maison du patrimoine et il suffit de traverser la route pour ensuite découvrir le clocher-porche.



# Maison du patrimoine Mimizan

Vendredi 7 mars 2014



Une maison ancienne nous accueille ; place au bois, au torchis et aux briques. Tout nous invite à une plongée dans le passé, celui des habitants des Landes, autrefois.

La visite commence par une exposition de photos qui nous font découvrir les lavoirs. Autrefois il y avait les bugades : jours de grandes lessives qui avaient lieu 3 ou 4 fois par an : draps, couvertures, torchons étaient placés dans le cuvier avec de la cendre. Un panneau nous explique tous les termes techniques de la lessive. Après le lavage... le repassage. Et c'est une collection de fers à repasser (... sans fil électrique...) qui sont exposés.



Dans la pièce suivante nous découvrons d'autres techniques comme la fabrication du goudron. À cette époque le goudron était très utile pour rendre étanche certaines constructions en bois.

Avant de visionner un film consacré à la récolte de la résine, notre guide fait un bref historique de la forêt landaise : c'est en 1857 que Napoléon III demanda à ce que beaucoup de communes boisent leur territoire. Ce qui fut fait.

Nous sommes donc tous très intéressés en découvrant les quatre périodes du gemmage :



- l'écorçage (la carre) et la mise en place des pots,
- le gemmage,
- la pique (la résine coule dans les pots),
- l'amasse (ramassage de la résine).

Avec quels outils ? Comment ? Le hapchot sert à enlever les copeaux, puis ce sera la mise en place du crampon (petite lame en zinc) ; sous le crampon le résinier accroche le pot.

La gemme sera transformée en essence de térébenthine. Quant aux copeaux, appelés gemmelles, ils seront très utiles pour allumer le feu dans l'âtre de la cheminée.

*Jean-Marie LAURONCE*



## Clocher - porche Prieuré sainte Marie Mimizan

Vendredi 7 mars 2014

Nous sommes accueillis au musée (installé dans l'ancien presbytère) pour visionner un diaporama rappelant l'histoire du prieuré.



C'est l'Abbé de Saint-Sever qui, fin du X<sup>e</sup> siècle, décide d'implanter des moines bénédictins à Mimizan pour faire de ce bourg un centre économique important. Une sauveté sera construite autour du prieuré, ce qui accorde droits, privilèges et libertés à la ville pour son développement. Malheureusement, on ne retrouve aucune trace des constructions primitives et aucun document historique ne permet de reconstituer exactement l'évolution de la sauveté au cours des premiers siècles.

Aujourd'hui, ne restent du prieuré que le presbytère que se partageaient les moines et le curé de campagne, la vieille maison dite « ancien prieuré » où logèrent d'abord les moines, belle bâtisse de 1590 fière de sa jolie tourelle d'angle, et enfin le clocher-porche en briques.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'apparition d'une nouvelle dune en croissant autour de la sauveté provoque l'évacuation du bourg et sa reconstruction plus loin. On ignore la cause et la date du départ des moines ainsi que leur nouvelle affectation (peut-être Saint Sever). L'entretien de l'église sera alors assuré par de simples curés.

En 1790, une tempête détruit le clocher, la nef, le transept et les absides. On note que la dune n'a jamais enseveli l'église et n'y pénétrera même jamais, mais en raison de son avancée, le clocher



ouvert sur trois côtés sera fermé entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles. Faut de moyens financiers pour assurer son entretien, la nef sera détruite par décision municipale en 1898.

En préambule à la visite du clocher-porche, un second diaporama nous fait découvrir en détail les personnages et les scènes qui ornent le portail, ce qui nous permettra de les identifier facilement sur place en suivant le commentaire.

En sortant du musée, notre guide attire notre attention sur les petites allées creusées dans la pelouse du terre-plein qui correspondent à l'emplacement de la nef, du transept, du chevet et des absides de l'église.



Sur le mur du clocher, protégé des infiltrations d'eau par un bardage de bois, le tracé en bois du départ du transept donne une idée de la hauteur de l'édifice.

Dirigeons-nous vers le clocher-porche dont on sait qu'il eut plusieurs types de toitures : à deux pans, quatre pans, en forme de flèche comme aujourd'hui ou en pain de sucre. De nouveau ouvert en 1990, il subit les changements de température qui dégradent les peintures et conduisent à une seconde fermeture.

Pénétrons maintenant dans le bâtiment : le portail date de fin XVII<sup>e</sup> - début XVIII<sup>e</sup> siècle et présente deux styles d'arcs mélangeant roman et gothique. Nous retrouvons les sculptures détaillées dans le diaporama : sur le tympan à gauche, les rois mages et leurs chevaux, à droite la Vierge et l'enfant Jésus, Joseph et sans doute une sage-femme. La première voussure évoque la parabole des dix vierges qui attendent l'époux ; on reconnaît les cinq vierges sages portant leurs lampes droites allumées pour accueillir le Christ qui leur ouvre la porte du Paradis et les vierges



de croix ; au-dessus, sur un trône de gloire, Dieu le Père qui supporte le Christ en croix. On remarque aussi les anges qui portent les instruments de la passion et une colombe symbolisant l'Esprit Saint.

On doit l'excellent état de conservation de ce tableau au fait qu'une couche de chaux l'ait protégé. Au cours de sa restauration, 30% de rajout de couleur ont été apportés à certains endroits pour mieux utiliser la lumière.

Ce clocher-porche possède l'un des plus beaux portails sculptés du sud-ouest témoin de l'art médiéval. En 1903 il est classé aux Monuments historiques et en 2000 au Patrimoine mondial de l'UNESCO, principalement en raison de sa situation sur un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle qui, eux, sont classés.

*Béatrice RÉMONT*

folles, leurs lampes renversées, qui n'ont pu accueillir le Christ et trouveront la porte du Paradis fermée.

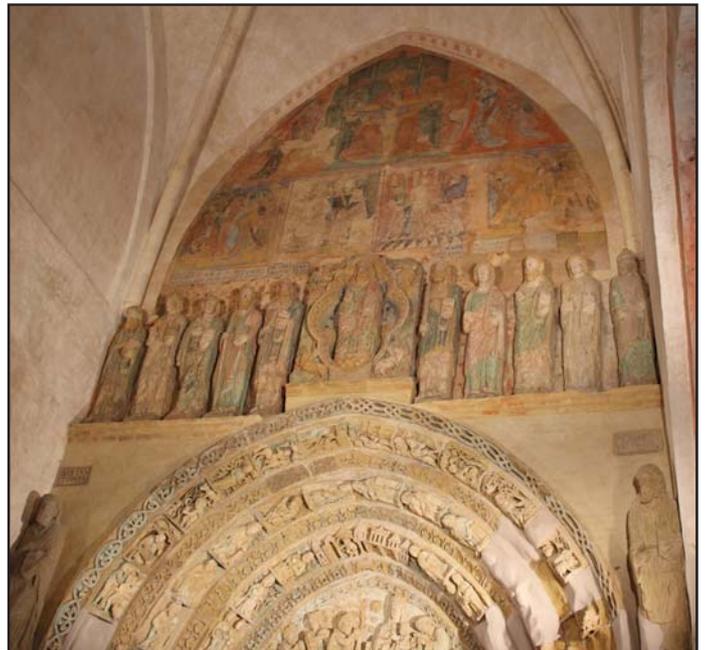
La deuxième voussure représente les prophètes dont seuls David avec sa harpe et Elie en ermite sont identifiables. À l'origine leur nom devait être écrit sur le parchemin qu'ils tiennent mais avec l'usure du temps la peinture a disparu.

Sur la troisième voussure sont représentés les travaux des moines au cours de l'année, associés aux signes du zodiaque.

On remarque quelques emplacements recouverts d'un cataplasme blanc qui a pour fonction d'absorber le sel des sculptures et qui s'émiettera seul en temps voulu.

Juste au-dessus des voussures, la galerie des apôtres : cinq de chaque côté du Christ, ce qui fait dix. Les deux autres se trouvent de chaque côté de la première voussure. On suppose que c'est par manque de place au niveau de la galerie.

Au niveau supérieur, une peinture datée du XV<sup>e</sup> siècle évoque la passion du Christ en quatre panneaux : l'arrestation, le jugement, la flagellation et le portement



## Règlement intérieur

Nous avons dû établir un règlement intérieur de la section voulu par l'AMOPA nationale, en complément des statuts et du règlement intérieur, .

Après examen par le bureau de section, il a été transmis au secrétariat national pour vérification et agrément. Considéré comme conforme à nos statuts par les instances nationales il a été présenté lors de l'Assemblée générale de Mimizan et adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est donc applicable depuis cette date, il est disponible en encart dans ce numéro du BAL ainsi que sur le site internet de la section.

Quelques remarques :

1) Les membres sympathisants. L'AMOPA est l'association des membres de l'Ordre des palmes académiques, seules personnes à pouvoir être membres actifs, avec droit de vote.

Les membres sympathisants sont des personnes que nous accueillons bien volontiers lors de nos activités. Normalement ils ne disposent pas du droit de vote.

Pour devenir membre sympathisant :

a) il faut adresser une demande écrite au président de section, en signalant l'intérêt porté à l'AMOPA, à nos actions envers les jeunes et précisant l'engagement à respecter nos valeurs.

b) il convient de préciser également les liens de l'impétrant avec le monde de l'éducation et les jeunes.

c) la candidature est examinée par le bureau. Aucun recours n'est possible en cas de refus et il n'est pas nécessaire d'en préciser les raisons.

Dans le cas où la réponse est positive, le président délivre au candidat une attestation l'autorisant à demander son adhésion au secrétariat national. Nul ne pourra être admis comme membre sympathisant de la section si cette démarche n'est pas respectée.

2) Les conjoints, de médaillé ou de membre sympathisant : ils peuvent participer de droit à nos activités, ne disposent pas du droit de vote et ne sont soumis à aucune cotisation.

3) Les conjoints veufs ou veuves de membre médaillé ou sympathisant : ils peuvent demander leur adhésion en tant que membre sympathisant.

Nota : la participation à nos activités est ouverte aux amis des adhérents :

- première participation, il suffit d'informer le président. Cette participation est une prise de contact avec la section et ses membres, une journée d'accueil et de découverte.

- deuxième participation et suivantes : il convient alors de devenir membre sympathisant (voir démarche ci-dessus).

## Détente

### L'emploi du pronom indéfini...

Il était une fois quatre individus qu'on appelait  
**Tout le monde - Quelqu'un - Chacun - et Personne...**

Il y avait un important travail à faire,  
Et on a demandé à **Tout le monde** de le faire.  
**Tout le monde** était persuadé que **Quelqu'un** le ferait.  
**Chacun** pouvait l'avoir fait,  
mais en réalité **Personne** ne le fit.

**Quelqu'un** se fâcha  
car c'était le travail de **Tout le monde** !  
**Tout le monde** pensa que **Chacun** pouvait le faire  
Et **Personne** ne doutait que **Quelqu'un** le ferait.

En fin de compte,  
**Tout le monde** fit des reproches à **Chacun**  
Parce que **Personne** n'avait fait  
ce que **Quelqu'un** aurait pu faire.

### MORALITÉ

Sans vouloir le reprocher à **Tout le monde**,  
Il serait bon que **Chacun**  
Fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir  
Que **Quelqu'un** le fera à sa place  
Car l'expérience montre que  
Là où on attend **Quelqu'un**,  
Généralement on ne trouve **Personne** !

## Dictée

Monsieur Lamère a épousé mademoiselle Lepère. De ce mariage, est né un fils aux yeux pers\*. (\*pers = entre vert et bleu).

Monsieur est le père, madame est la mère. Les deux font la paire. Le père, quoique père, est resté Lamère, mais la mère, avant d'être Lamère était Lepère.

Le père est donc le père sans être Lepère, puisqu'il est Lamère et la mère est Lamère, bien que née Lepère. Aucun des deux n'est maire.

N'étant ni le maire ni la mère, le père ne commet donc pas d'impair en signant Lamère.

Le fils aux yeux pers de Lepère deviendra maire. Il sera le maire Lamère, aux yeux pers, fils de monsieur Lamère, son père, et de madame Lepère, sa mère.

La mère du maire meurt et Lamère, père du maire, la perd. Aux obsèques, le père de la mère du maire, le grand-père Lepère, vient du bord de mer et marche de pair avec le maire Lamère, son petit-fils. Les amis du maire, venus pour la mère, cherchent les Lamère, ne trouvent que le maire et Lepère, père de la mère du maire, venu de la mer, et chacun s'y perd !

Vous êtes toujours là ?  
Bonne journée et bonne aspirine !



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Reconnue d'utilité publique par décret du 26-09-1968

Section des Landes

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la SECTION

Adopté par l'Assemblée générale du 7 Mars 2014

Le présent règlement intérieur de la section des Landes a été établi en application de l'article 12.2 des nouveaux statuts de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes académiques (AMOPA) approuvés par un arrêté du ministre de l'Intérieur le 25 février 2013 publié au Journal Officiel le 6 mars 2013.

Il se substitue à tout autre règlement antérieur de la section.

Il a pour but de faciliter le fonctionnement de la section AMOPA des Landes dans l'application de sa politique générale et de ses modes de gestion et de gouvernance.

Il constitue le complément indissociable des statuts et règlement intérieur de l'AMOPA dont les données et les règles prévalent en toute circonstance en leur apportant des prescriptions et des détails applicatifs selon les situations locales.

*Document à conserver avec les statuts et le règlement intérieur de l'AMOPA*

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la SECTION des Landes

Mars 2014

## I COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

**Article 1 :** Membres sympathisants (en application de l'article 3.1 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur de l'AMOPA)

La qualité de **membre sympathisant** de la section des Landes peut être attribuée sur leur demande, aux conjoint(e)s, veuves ou veufs de membres actifs, ainsi qu'aux personnes qui adhèrent aux buts de l'association et participent régulièrement à ses activités.

L'instruction de ces demandes est de la responsabilité du Bureau de la section.

Les critères retenus et les modalités de la décision sont les suivantes :

- Une demande écrite du candidat sympathisant adressée au Président de la section et comprenant : Nom, prénom, adresse, fonction présente ou passée, lien(s) avec un membre de la section, quelques lignes pour signifier son acceptation des buts de l'association, sa volonté de participer aux activités de celle-ci, et préciser les motivations qui l'amènent à demander son adhésion.

- Après étude par le Bureau, la qualité de membre **sympathisant** est accordée ou pas, sans recours possible et signifiée par le Président de section.

L'impétrant peut alors adhérer à l'AMOPA en tant que membre sympathisant en adressant au secrétariat national : bulletin d'adhésion, chèque et accord écrit du président de la section.

Nota : les conjoint(e)s des membres actifs peuvent participer de droit aux activités de la section sans être toutefois membres sympathisants.

**Article 2 :** Membres d'honneur (en application de l'article 3.1 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur de l'AMOPA).

Le titre de **membre d'honneur** de la section des Landes peut être décerné dans le cadre des dispositions particulières suivantes : après proposition de l'un des membres de la section et acceptation du Bureau, en égard des services rendus à la section, la proposition est faite par le président, au futur membre d'honneur qui l'accepte ou pas.

## II ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

**Article 1 :** Administration des sections (en application de l'article 12.2 des statuts)

La section des Landes est administrée, sous l'autorité du Conseil d'administration de l'association, par un **Bureau de section** comportant 6 membres : un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier-adjoint, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, élu pour 4 ans par les membres de la section réunis en Assemblée générale.

Les candidatures sont déposées auprès du Président de section 15 jours au minimum avant l'Assemblée générale.

Chaque candidature doit préciser le poste pour lequel elle est déposée et les raisons de cette candidature.

Chaque candidat doit être à jour de sa cotisation.

Nul ne peut être candidat s'il n'est pas membre de la section depuis au moins un an et s'il

n'a participé à au moins deux activités et à la précédente Assemblée générale annuelle.  
L'élection se fait à bulletin secret.

Les règles de fonctionnement du Bureau de section sont les suivantes : au moins 3 réunions par année, sur convocation du Président par courrier ou courriel.

Les convocations doivent être faites au moins 15 jours avant la date de la réunion. L'ordre du jour du Bureau est joint à la convocation. Les décisions se prennent à la majorité des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Le Président, et lui seul, de par la délégation confiée par les statuts de l'AMOPA est le seul représentant légal de la section.

Les conditions de remboursement des frais engagés par les membres du Bureau sont les suivantes : nul membre du Bureau ne peut engager des dépenses et en demander le remboursement sans un accord préalable du Bureau fixant les limites de ces frais. Les frais engagés, sans demande de remboursement (indemnités kilométriques) feront l'objet, **conformément au code des impôts d'un reçu fiscal délivré par l'AMOPA, sur proposition du Président de la section.**

Sur proposition du Bureau, il peut être désigné des chargés de mission en fonction des activités de la section. La durée de leur mandat et les limites de leur fonction sont consignées dans une lettre de mission délivrée par le Président de section. Ils participent aux réunions du Bureau mais à titre consultatif uniquement.

Le rapport d'activité de l'exercice clôturé de la section présenté au cours de l'Assemblée générale est transmis chaque année au Conseil d'administration.

**Article 2 :** Règles de fonctionnement de l'Assemblée générale (en application de l'article 8 des statuts).

Les règles de fonctionnement de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- Convocation : au minimum 15 jours avant l'AG par courrier ou courriel.
- Ouverte : à tous les membres.
- Ordre du jour : rapport moral, compte-rendu d'activité, vote, compte-rendu financier, vote, éventuellement élections des membres du Bureau, vote sur tout dossier mis à l'ordre du jour par le Bureau et inclus dans l'ordre du jour.

Procès-verbal : il est rédigé par le secrétaire de la section, accepté par le Bureau, signé par le Président et adressé au secrétariat national. Il est également diffusé dans le Bulletin de la section.

### **III GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES SECTIONS ET DES ADHÉRENTS RATTACHÉS À UNE SECTION**

**Article 1 :** Ressources, gestion financière et comptable (en application de l'article 12.3 des statuts).

La section des Landes tient une comptabilité dont la responsabilité est confiée au trésorier de la section qui a en charge également la gestion d'un compte bancaire et d'un compte postal.

L'organisation de la collecte des cotisations est centralisée au secrétariat national de l'AMOPA. Le paiement des cotisations et des abonnements est adressé directement par les intéressés au siège de l'AMOPA.

Par l'intermédiaire du Bulletin de section, il est fait régulièrement appel et rappel à cotisation.

Le trésorier en raison de sa fonction, et le Président en tant qu'ordonnateur des dépenses sont les seules personnes autorisées à faire fonctionner les comptes bancaires avec signature.

**Article 2** : Gestion du fichier des adhérents (en application de l'article 12 des statuts).

Le fichier des adhérents de la section est tenu à jour de façon coordonnée entre le secrétariat de l'AMOPA et le Président de la section des Landes.

Le fichier informatique de la section des Landes a été déclaré à la CNIL le 21 mai 2002 sous le numéro 804645. Le Président de la section, délégué par le Conseil d'administration en est le seul dépositaire.

Ce fichier est consultable par le secrétaire et le trésorier de section à toutes fins utiles.

Aucune transmission des données du fichier ne peut être faite dans un but commercial et dans tous les cas sans l'accord du Président et des membres concernés.

#### **IV RELATION DES SECTIONS AVEC LES INSTANCES NATIONALES**

**Article 1** : Responsabilité du Président de section (en application de l'article 12.4 des statuts).

Le Président de section est responsable devant le Conseil d'administration de l'Association de la gestion administrative et financière de celle-ci.

La responsabilité du Président de section peut notamment être engagée vis-à-vis des instances nationales pour non-respect des dispositions statutaires et réglementaires propres à l'association ou pour engagement de dépenses non compatibles avec les ressources de la section.

Dans le cas où le Conseil d'administration de l'AMOPA met fin aux fonctions du Président de section, et sauf appel de sa part devant l'Assemblée générale de l'AMOPA, une Assemblée générale de section est convoquée dans les meilleurs délais pour procéder à l'élection d'un nouveau Bureau.

#### **V ARTICLE D'EXÉCUTION**

**Article 1** : Le présent règlement intérieur entrera en vigueur après validation de conformité par le Conseil d'administration de l'AMOPA et approbation par l'Assemblée générale de la section des Landes. Il sera diffusé à tous les membres de la section avec le prochain Bulletin et mis en ligne sur le site de la section.

*Ces statuts ont été acceptés par l'AMOPA nationale le 14 février 2014.*

*Ils ont été validés à l'unanimité par l'Assemblée générale de section le 7 mars 2014.*

*Ils sont applicables depuis cette dernière date.*

*Le président de section*

**B. BROQUA**

## Concours AMOPA

Les concours AMOPA de défense et illustration de la langue française sont un des piliers de nos actions envers les jeunes.

Dans les Landes, dès l'an prochain, j'y travaille avec l'Établissement français du sang, il y aura un concours dans le but est de sensibiliser les jeunes au don du sang, de recruter de nouveaux donneurs, de les fidéliser en leur faisant prendre conscience de la qualité et de la nécessité de cet acte civique.

En ce qui concerne les concours de langue française, des efforts importants sont faits depuis plusieurs années.

Nous recevons, sélectionnés par les établissements, entre soixante et quatre-vingts devoirs en général de bonne et très bonne qualité.

Nous récompensons tous les candidats désignés par leur professeur. Cela est possible grâce à l'aide généreuse de nos mécènes : le Groupe la Poste et la MAIF.

Une cérémonie officielle, en présence de monsieur le préfet ou de son représentant, de monsieur le directeur académique, de nos mécènes, dans les locaux de l'IUT, permet de remettre les prix de manière marquante.

Tout n'est pas parfait et avec Bernard MAIGRE, président et les membres du jury nous réfléchissons pour améliorer l'ensemble du déroulement de ces concours.

Nous avons reçu cette année plus de soixante copies. C'est une lourde tâche de les examiner ces copies, les classer, émettre un avis, ... Je tiens à remercier toute l'équipe qui fait un excellent travail, rares sont les sections qui s'investissent autant et aussi brillamment pour les concours. Que tous les acteurs trouvent ici l'expression de mes sincères remerciements et de ma profonde satisfaction.

Je vous propose deux textes des devoirs de cette année. Un florilège sera édité comme les années passées, disponible lors de la cérémonie de remise des prix, sur demande, et lors de l'AG et de nos sorties.

B. BROQUA

### La maladie

Ô toi maladie,  
qui m'a pris ma mamie.  
Pourquoi elle ?  
Elle qui était si belle.

Ô toi maladie,  
son regard si triste me donne de la douleur.  
Tu me l'as prise dans mon cœur,  
et tu ne veux pas me la rendre.

Ô toi maladie,  
dès que je la vois,  
mon cœur est plein de désespoir.  
Ses souvenirs sont partis,  
mais, les miens sont toujours présents ici.

Ces moments passés ensemble étaient merveilleux,  
je me souviens de tout ce temps, comme si c'était hier.  
Qui deviendront un éternel présent.

Un jour viendra, où tu me la rendras,  
mais ce jour-là,  
ce sera trop tard.

Pauline RIVAS  
Cinquième, collègue de Mimizan

### Une renaissance

Paisible je serai,  
Quand tout se sera arrêté !  
Pourquoi m'avoir choisie ?  
Je n'ai pourtant commis aucun délit !

Hélas ! Personne ne peut me comprendre !  
Mais ils ne cherchent même pas à entendre.  
Pour eux, je ne suis qu'une fille sans histoire,  
Une fille qui n'a plus d'espoir !

Pas un jour ils ne s'arrêtent  
À l'école et sur internet.  
Tous sans exception  
S'y mettent à l'unisson !

Le soir je ne dors plus, je préfère pleurer  
Mais en silence je le fais  
Car les parents viendraient  
Et me diraient de la « boucler ».

Le midi je me retrouve toute seule  
Personne ne veut être avec le souffre-douleur !  
Ils préfèrent suivre Rex,  
Celui qui me harcèle sans cesse.

Tristesse, peur, colère mais aucune joie  
Sont tant d'émotions en moi  
Qui me brisent de l'intérieur  
Tel un ouragan de douleur !

Et puis une nouvelle arriva.  
Elle s'appelait Anna et avait l'air sympa  
Mais elle fit son choix  
Et ne vint pas vers moi.

Les jours passèrent et ils décidèrent de l'initier.  
Ils vinrent me frapper  
Mais l'impensable arriva :  
Elle fit preuve de sa bonne foi !

Elle les empêcha de me tabasser,  
Les envoya balader,  
Et vint me reconforter  
En me disant que tout était terminé.

Je suis paisible à présent  
Avec une amie qui compte vraiment !  
Et pour la première fois,  
De la joie se retrouve en moi !

Jade LOIR MONGAZON  
Quatrième, collègue de Labouheyre

## Premier mai

Le premier mai : fête du travail ! C'est donc un jour férié... normal !

Fête du travail, mais aussi jour du muguet... On peut s'interroger sur le pourquoi de l'un et de l'autre et du lien éventuel entre les deux...

Chacun connaît l'importance de la religion et des saisons au Moyen Âge. La prédominance de la vie rurale conduisait à vivre avec le temps... À chaque saison correspondait un rythme particulier, des travaux bien spécifiques : labours, semailles,... Un rythme qui existe toujours mais qui alors était profondément vécu au cours de l'année liturgique.

L'hiver était une saison morte et difficile à l'époque : hivers plus rudes que maintenant, le confort dans les maisons était alors inexistant, le travail dans les champs impossible, bref la vie était ralentie par la force du temps. Le retour du soleil redonnait vigueur à chacun, du moins à ceux qui avaient survécu, vigueur physique et morale. Mais ces jours meilleurs de printemps, donnaient également du travail à tous, certes dans les champs mais pas seulement. Ainsi donc, le début mai, le premier mai marquaient le retour des beaux jours, la fin de la saison « morte ». Chacun reprenait son activité, et en conséquence les tâcherons trouvaient du travail et les jeunes apprentis se mettaient en quête d'un maître d'apprentissage parmi les très nombreuses corporations d'artisans.

Mais ce début mai réveillait les ardeurs de nos amoureux de l'époque. Dans de nombreuses régions le premier mai était le jour où le jeune homme déclarait sa flamme à l'élue de son cœur : la tradition voulait alors qu'on offrit à la belle des branches et des fleurs ornées de rubans. La fleur de la saison, c'était bien sûr le muguet, cette tradition dura plusieurs siècles. Quand je vois encore aujourd'hui, l'agitation de mes jeunes étudiants auprès de mes étudiantes, je ne peux qu'en déduire que le temps a bien une influence sur ces messieurs (et demoiselles...).

Cette tradition est à rapprocher de celle du « mai » que nous connaissons dans les Landes pour honorer telle ou telle personne.

C'est Fabre d'ÉGLANTINE, auteur du calendrier révolutionnaire, qui propose une fête du travail qu'il fixe au premier pluviôse (janvier).

En 1886, de l'autre côté de l'océan, cela fait plusieurs années que les syndicats américains se battent pour obtenir la journée de travail de 8 heures... Ils choisissent de manifester le 1er mai, tout simplement parce que ce jour-là marque le début de l'année comptable et que beaucoup de contrats de travail se négocient.

C'est donc le premier mai 1886 que plus de 200 000 travailleurs obtiennent enfin satisfaction. Mais cela fait peu de satisfaits sur

l'ensemble du territoire... C'est donc plus de 340 000 travailleurs, auxquels les patrons n'ont pas voulu accorder les 8 heures par jour, qui vont manifester sur l'ensemble du territoire américain. Notre actuelle fête du travail, le premier mai, trouve là son origine moderne.

Malheureusement, le trois mai, un défilé de manifestants dégénère à Chicago. On compte alors trois morts parmi les travailleurs, une bombe tue des policiers et cinq syndicalistes sont condamnés à mort (malgré le peu de preuves et la minceur de celles-ci portées à leur crédit...).

Ces événements secouent le monde ouvrier et syndical. En 1889, la II<sup>e</sup> Internationale retient la date du 1er mai comme journée d'actions et de manifestations.

Le premier mai 1890 de nombreuses manifestations se déroulent en Europe.

L'année suivante, à Fourmies dans le département du Nord, la manifestation vire au drame : la police tire et fait neuf morts parmi les manifestants. L'Internationale socialiste confirme alors sa position de 1889 et pour appuyer la Russie bolchévique fait du premier mai, en 1920 un jour chômé qui devient la fête légale des travailleurs.

Paradoxalement, aux États-Unis, la fête du travail n'est pas le premier mai, alors qu'en fait ils en sont à la base. Outre Atlantique, cette fête est fixée au premier lundi de septembre, date déjà établie en 1885, donc antérieurement aux premières manifestations. Elle a été légalisée en 1894.

Malgré tout, le premier mai, il y a de nombreuses manifestations dans les rues des villes, même si ce jour-là n'est pas celui de la fête du travail.

En France, c'est le gouvernement de Vichy, en 1941, à l'initiative du secrétaire d'état au travail, le socialiste et ancien dirigeant de la CGT René BELIN que le maréchal Pétain déclare le premier mai fête du travail, jour chômé.

À la Libération, le nouveau gouvernement annule de nombreuses décisions prises à Vichy, mais le premier mai reste férié, sans intitulé officiel. Le premier mai n'est donc plus officiellement la fête du travail ou des travailleurs... même si la vox populi maintient cette dénomination.

En 1955, le pape Pie XII place la fête de « Saint Joseph artisan » (Il était charpentier) le premier mai afin d'honorer le travail manuel.

B. BROQUA

Les deux articles concernant le premier mai et le muguet ont été réalisés à partir de documents divers disponibles sur Internet.

## Le muguet

Pourquoi offre-t-on du muguet le premier mai ?

Premier mai, fête du travail certes, mais aussi le jour où l'on se doit d'offrir du muguet porte-bonheur.



Célébrer la nouvelle saison, déclarer sa flamme à l'élue de son cœur, s'attirer la grâce de Dieu pour de futures bonnes récoltes... quoi de mieux que des fleurs et hormis le muguet il faut bien reconnaître qu'elles sont quand même rares début mai... Il y en a bien quelques autres, pâquerettes, etc. Mais elles n'ont pas la finesse du muguet. Plante autrefois considérée comme magique, elle était associée à la magie. N'oublions pas que le muguet est bien beau mais la consommation de son périlanthe peut entraîner une issue fatale... attention aux petits enfants...

Les Grecs affirmaient que le muguet avait été créé par Apollon, dieu du mont Parnasse pour en tapisser le sol afin que ses neuf muses ne s'abîment pas les pieds... Les Romains célébraient au début du mois de mai Flora, la déesse des fleurs d'où les floralies. La tradition de suspendre des couronnes de fleurs à l'entrée des maisons subsiste toujours en Grèce.

Le muguet, fleur du printemps, bio-indicateur d'ancienneté et de naturalité de la forêt, est donc la fleur naturelle, idéale pour fêter le printemps.

Fêtes païennes de célébration de la nouvelle saison et religion se retrouvent autour du muguet : les clochettes blanches ont souvent été associées aux larmes de la Vierge au pied de la Croix. Des Mais ou arbres de mai étaient parfois utilisés dans le cadre de festivités en l'honneur de la déesse nordique Ostara, ils étaient bien sûr couverts de muguet.

On voit donc que l'histoire du muguet porte-bonheur est ancienne, se retrouve du nord au sud et de l'est à l'ouest, bien avant les événements de mai 1886 en Amérique.

En France, il est admis de faire remonter la tradition du muguet du premier mai à 1561 : Charles IX en ayant alors offert comme porte-bonheur. Il ne faisait sans doute là qu'alléger à une tradition bien plus ancienne... Mais faite par un roi... Charles IX et Catherine de Médicis, en visite dans la Drôme, auraient reçu du chevalier Louis de GIRARD un brin de muguet cueilli dans son jardin. Le jeune roi, séduit par cette pratique l'aurait alors reprise en offrant un brin à toutes les dames de la cour... en mentionnant : « qu'il en soit fait ainsi chaque année ». On retrouve ainsi le geste de l'amoureux du Moyen Âge envers sa désirée...

Il existe une autre version de cette légende. Charles IX et sa mère Catherine de Médicis auraient chargé le chevalier Saint-Paul-Trois-Châteaux d'une mission secrète auprès des BORGHÈSE. À son retour, pour signifier la réussite de sa mission ce brave chevalier aurait

offert au roi, à la cour de Fontainebleau, un bouquet de muguet.

C'est en 1793 que le calendrier républicain De Fabre d'Églantine instaure un jour du travail, le troisième jour des sans-culottides. Délaissant la tradition royale, il associe le muguet au jour républicain du 26 avril.

(Les sans-culottides sont les cinq jours complémentaires terminant l'année du calendrier républicain, avec un sixième qui s'ajoute les années bissextiles pour que cette année reste alignée avec l'année tropique ou solaire).

Cette tradition et c'est sans doute fort dommage périclité au fil du temps.

Mais, le premier mai 1895, le chansonnier MAYOL arrivant à Paris, est accueilli par son amie parisienne Jenny COOK qui lui offre un bouquet de muguet. N'ayant pas de fleur de camélia à mettre à sa boutonnière comme il est de coutume à cette époque, il arbore un brin de muguet lors de sa première prestation sur la scène.

Il obtient un triomphe et en souvenir, garde le muguet comme emblème, relançant la tradition du muguet porte-bonheur.

(Pour ceux qui ont internet voir les mémoires de Mayol (ou tapez simplement Jenny Cook Mayol sous Google) :

<http://>

[www.dutempsdeserisesauxfeuillesmortes.net/fiches\\_bio/mayol/memoires/mayol\\_memoires\\_06.htm](http://www.dutempsdeserisesauxfeuillesmortes.net/fiches_bio/mayol/memoires/mayol_memoires_06.htm)

Les grands couturiers de la Belle Époque prennent l'habitude d'offrir un brin de muguet le premier mai à leurs petites mains mais aussi à leurs clientes. Christian DIOR en fait l'emblème de sa maison de couture. Cette coutume devient alors une fête mais seulement en région parisienne.

Il faudra attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour qu'elle soit associée à la Fête du travail.

Le 24 avril 1941, le maréchal PÉTAIN instaure officiellement le premier mai comme "la fête du Travail et de la Concorde sociale". L'églatine rouge, associée à la gauche, est alors remplacée par le muguet...

Comme on le voit l'histoire du muguet est longue et tout compte fait bien complexe... Que pouvons-nous en retenir, sinon qu'il est la fleur du printemps, du temps de l'espoir de bonnes récoltes mais aussi l'espoir d'un amour nouveau ou renouvelé...

Permettez-moi chères amies de la section, de vous souhaiter de recevoir un beau brin de muguet en ce premier mai (mais pourquoi messieurs ne pas en offrir à d'autres occasions... et puis chers amis, si vous avez oublié... il est temps de vous faire pardonner...)

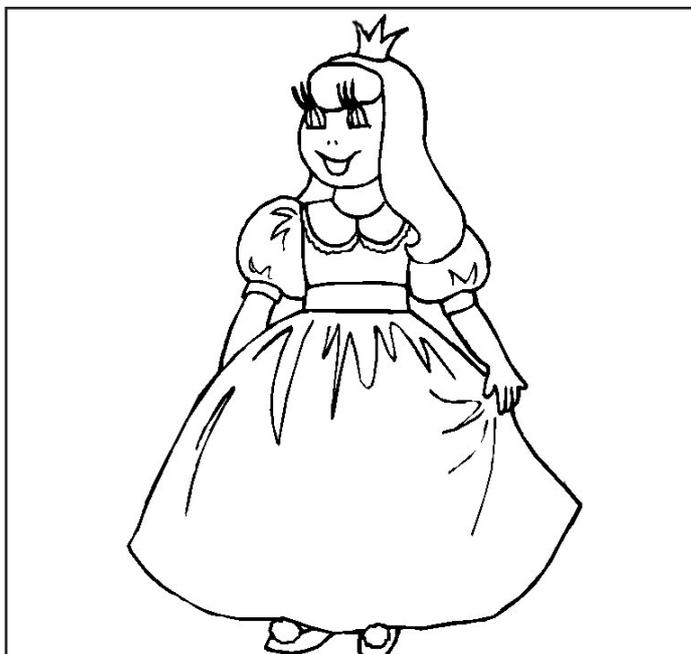


Bernard BROQUA

## La petite fille laide \*

La vilaine petite fille. (1937)

Une petite fille de quatre ans et demi, pas très grande, le visage rond comme une pomme bien mûre, « le nez en trompette », l'œil inquisiteur des enfants curieux, une certaine timidité. Elle serre très fort la main de Maman, elle a un peu peur : elle va à l'école pour la première fois. Maman entame une vraie conversation avec la maîtresse qui ne l'a pas encore regardée. Que se passe-t-il ? Notre petite fille a-t-elle eu un geste maladroit ou impatient ? La maîtresse baisse les yeux vers elle, et s'écrie avec un ton et un regard sévères : « Que cette petite fille est vilaine ! Je n'en ai jamais vu d'aussi vilaine ! » C'est comme si elle avait reçu une pierre dans le cœur, et cette pierre l'envahit toute, elle se sent contractée autour de cette pierre. « C'est elle qui est laide avec son chignon, et puis elle est grosse, alors que Maman est jolie avec ses belles boucles brunes ». Il ne faut pas pleurer, il faut abandonner la main de l'être chéri et partir vers l'inconnu, avec cette dame qui ne l'aime pas.

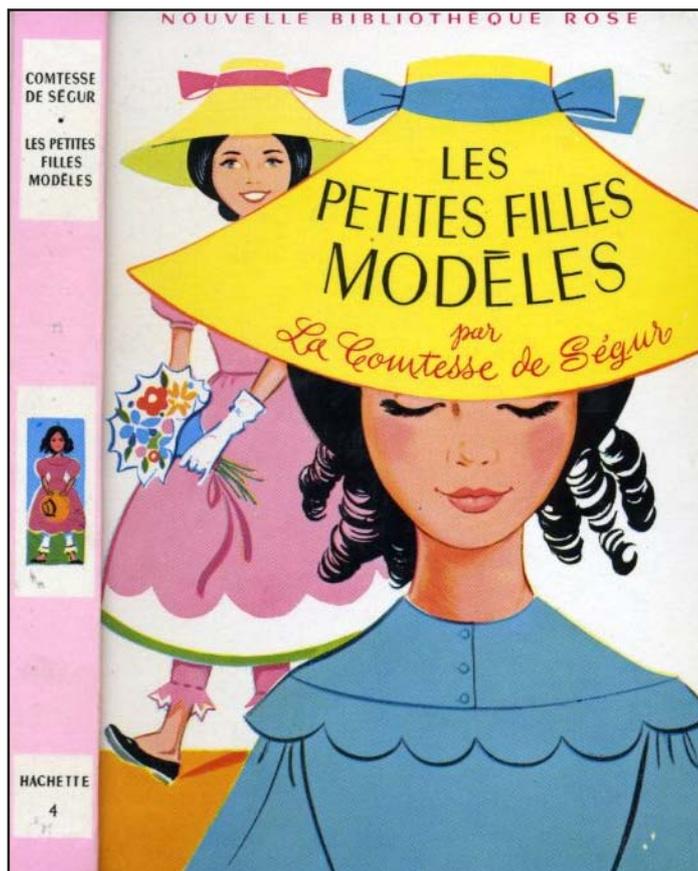


On franchit une grande porte, on est dans un immense hall, et au bout du couloir, c'est la classe. D'autres enfants sont là, c'est un peu rassurant. Il faut s'asseoir à une petite chaise accrochée à une petite table, ne plus bouger, et écouter ce que raconte la maîtresse. Rien qui intéresse une petite fille bourrée de chagrin, et qui ne pense qu'à retrouver Maman.

Tous les jours c'est le même chagrin silencieux. À la maison on ne s'inquiète pas trop, elle retrouve avec plaisir ses jouets, et son frère, un peu plus grand qu'elle. Elle parle beaucoup à ses poupées. Elle ne pleure pas.

Un matin la maîtresse lui donne un cahier et un crayon à mine, avec pour consigne de tracer des traits et des ronds, et « sur la ligne », dit la maîtresse ! Elle essaie, bien que remplir une page avec des ronds et des traits cela ne l'intéresse pas beaucoup, et même pas du tout. Ses ronds ne sont pas ronds, la mine

du crayon casse, le cahier est taché par quelques larmes mal retenues. Cette déroute quotidienne pourrait durer longtemps si la petite fille n'était pas curieuse. Elle a l'idée de regarder dans le groupe situé à sa droite, le Cours préparatoire. Et là il se passe des choses inconnues d'elle : la maîtresse montre des petits signes, qu'elle appelle des lettres qu'il faut reconnaître et nommer : a, b, on les met ensemble et on entend ba. C'est joli ce son ba, on pourrait le chanter : ba, ba, ba, ba, ba ba peut-être sur l'air du « petit oiseau qui prend sa volée »... Ce serait bien plus drôle que les ronds et les traits qu'elle néglige toujours. À la sortie de quatre heures, elle n'a jamais « l'image et le bonbon » réservés aux bons élèves. Cela lui est égal, elle chantonne « ba ba ba ba... »



Au Cours préparatoire, on continue à avancer, et la petite fille continue à écouter. Un jour toutes ces lettres bien assemblées disent « la pipe de papa ». Cela la fait rire intérieurement. Et le soir elle fait part de sa trouvaille à Papa que cela laisse indifférent... C'est vrai qu'il ne fume que des cigarettes, et là elle n'a pas les bonnes lettres. La vie suit son cours dans la classe, les grands du Cours préparatoire savent lire, et elle aussi, mais elle n'en parle à personne. Si seulement elle avait un livre ! Elle cherche à la maison tout ce qui peut être écrit : les livres de Maman sont interdits, (elle ne bravera l'interdit que quelques années plus tard), il y a le journal qui traîne et offre « un grand champ de travaux pratiques ». Elle s'y essaie, déchiffre tout, et ne comprend pas grand-chose à ces histoires de grandes personnes, il y a des noms très compliqués... Mais ses parents sont très surpris : elle sait lire ? La grosse pierre n'est plus là pour la torturer. Grand frère qui est en Cours élémentaire lui laisse lire ses livres en cachette. Là aussi, elle déchiffre mais ne comprend pas tout.

Les vacances d'été arrivent, son frère et elle, vont chez les grands parents, on joue, on court, on se salit, on mange de bonnes confitures. Le temps passe très vite.

C'est le retour à la maison et la rentrée. Cette année elle n'a plus peur, elle sautille et chantonne près de Maman. Bien sûr ce sera dur de la quitter, mais elle sait qu'elle sera au Cours préparatoire, qu'elle aura le livre « Line et Pierrot », qu'elle travaillera avec les bûchettes... Le bonheur ! Tout se passe comme elle l'avait imaginé. Le livre, elle le lit du début à la fin, dès les premiers jours, à la maison. En classe, elle a droit à l'attention et aux compliments de la maîtresse qui ne lui plaisait pas beaucoup jusque là. Après tout elle n'est pas si laide, malgré son chignon, puisqu'elle sait sourire ! Et tous les soirs, elle montre fièrement à Maman venue l'attendre, « l'image et le bonbon ». À ses parents, elle réclame des livres. Mais ils sont sourds ! Heureusement le Père Noël ne l'est pas, malgré son grand âge, et grâce à lui, elle rencontre « Bécassine » et « Les malheurs de Sophie ». Deux petites filles bizarrement habillées. Elle préfère les belles robes de Sophie à la coiffe et aux sabots de Bécassine. Elle se passionne pour leurs aventures heureuses ou malheureuses. Les deux livres sont près de son lit, comme deux amis. « Quelle vilaine habitude ! » dira Maman. (Elle la gardera toute sa vie !)

À la rentrée suivante, elle change de classe pour aller « chez les grandes », en Cours élémentaire. Pour son bonheur, elle a plusieurs livres qu'elle lit et relit plusieurs fois. Elle a pour amie une autre petite fille de son âge dont les parents enseignent à l'école des garçons. Elle va jouer chez elle le jeudi après-midi. Et là elle fait une découverte extraordinaire qui la laisse la bouche ouverte et les yeux ronds : UNE BIBLIOTHÈQUE ! Avec plusieurs étagères, toutes garnies de livres ! Les deux étagères du bas sont réservées aux enfants, et on lui prête volontiers un ou deux livres qu'elle ramène le jeudi suivant. La voilà en compagnie de « Sans famille », « Maroussia » et tant d'autres qui lui font délaisser très vite Sophie et Bécassine ! Elle gardera toujours une certaine tendresse pour cette pauvre Bécassine. (« Un artiste plasticien », Nicolaz LE CORRE a inventé récemment une descendante de Bécassine, Mam GOZ, très amusante, en cartes postales et non en bande dessinée, mais pas très jolie, les dessins sont pleins d'humour, mais pas sûr que les Bretons apprécient !)

À la maison, ce n'est pas facile : Quand elle arrive à table avec un livre à la main, les parents se fâchent. Le soir, il faut dormir de bonne heure... Avec grand frère, ils se racontent tout bas ce qu'ils ont lu, en ayant soin de ne pas réveiller les parents qui ne comprennent vraiment rien. Mais elle a découvert le bonheur de la lecture que rien ni personne ne pourra lui enlever. Elle a gardé ce bonheur tout au long de sa scolarité sans problème, puis toute sa vie.

On ne lui a plus dit qu'elle était vilaine, mais on l'a traitée de « rat de bibliothèque » !

« Un livre cela se hume et se dévore, c'est un parfum qui est une nourriture, une odeur qui est un incendie ! » Hubert JUIN (écrivain belge, francophone. 1926-1987)



Comment faire partager cet amour du livre et de la lecture, tellement enrichissant ? L'enseignement peut-être ? Pourquoi pas ? C'est décidé, elle sera Institutrice !

Plusieurs décennies plus tard (années 1980) :

### Moment magique.

La récréation de l'après-midi est terminée : petite bousculade dans les couloirs, au vestiaire, mon manteau, ton manteau, mon bonnet, ton bonnet, ne parlons pas des écharpes... Ils ont cinq ans. Ils se dirigent vers la classe, et comme ils « savent », ils vont spontanément vers « le coin regroupement ». Encore quelques tentatives de coups de pieds, de coups de coudes, de pousse-toi de là, mais le calme revient vite car ils « savent » et ils attendent. Certains sont assis sur le petit banc, les autres sur le tapis. Moi je suis à leur niveau sur ma petite chaise. Sagement, ils attendent en silence (quel miracle !). Je m'accorde quelques secondes pour le plaisir de regarder toutes ces petites têtes : garçons, filles, cheveux noirs, roux, bruns, blonds, frisés ou raides, nattés ou rarement coiffés ! Puis ces yeux tournés vers moi, tout aussi divers. C'est le moment magique de l'attente, très bref, suivi du moment magique de l'HISTOIRE ! Nul ne bouge, et je raconte, avec ma voix, avec mes mains, avec mes gestes, avec mes mimiques ou mes « grimaces ». Dans le conte, il est des moments joyeux, il en est de tristes, voire de tragiques (ceux-là on les abrège). Il faut tout exprimer, tout vivre avec eux. Et c'est ce que je fais : mon cœur se serre à la mort de la chèvre de monsieur Seguin, par exemple. Serais-je retombée en enfance ? Qui sait ? J'ai envie de dire « oui » et c'est un bonheur ! Voici le dénouement de l'histoire, ils sont suspendus à mes lèvres, et quand arrive la fin, c'est le silence qui va nous permettre au bout d'une ou deux minutes de sortir dans le calme. Peut-être sont-ils encore dans leur rêve, peut-être en emporteront-ils un peu...

Demain ce conte donnera lieu à des exercices de compréhension, d'élocution, de langage, de lecture... Mais cet après-midi, c'était un moment de bonheur pour eux et pour moi, le moment magique à l'écoute de « la chose écrite », le bonheur procuré par la lecture.

« Prendre un enfant par la main,  
Pour lui montrer le chemin,  
Prendre un enfant pour le sien... »

Quelques vers de Yves DUTEIL qui a écrit parmi d'autres belles chansons « La langue de chez nous ».

Colette AUDOUY

\* L'adjectif laide était bien celui reçu. J'ai changé par respect pour la mémoire de cette brave institutrice qui n'avait certainement pas saisi la portée de ses mots.

## Cap au Sud

Cap au Sud  
( A 63 et R 10 )

Coquine, la longue et droite artère des Landes  
Vers un de ses plus pittoresques parcs de jeux  
Nous conduit... Là, où jouent en folles sarabandes  
Des routes qui slaloment, en glissant dans les creux,

Côtoient des ruisseaux, en s'abritant sous des haies  
De chênes, de platanes...Puis, le temps d'un rebond  
Vont s'élancer en lacets, dans les fougeraies  
À l'assaut, vers un tout proche et nouveau vallon,

Coupant les secrets chemins des contrebandiers  
Vers les petites « ventas » des alcools d'Espagne,  
Se hissant dans des prés, des vergers de pommiers  
Jusqu'aux « pottoks » et vautours, rois de la montagne.

Au soleil, devant la table d'orientation,  
La route, un peu essoufflée, un moment s'arrête,  
Contemple toutes ces voies de pénétration  
Menant à tant de sommets...Et, très satisfaite

Sourit un court instant, évoquant moult secrets  
Sur ces charmants, pimpants, si fiers villages basques.  
Chaque jour, elle a été le témoin discret  
De leurs exploits sportifs, de leurs intimes frasques.

S'offrir des « passés » en ce parc naturel  
Quel privilège !...Une culture millénaire  
Survit en ces beaux villages traditionnels :  
Riches coutumes !...Danses et jeux !...Vieux sanctuaires !

« Objets inanimés ?... » La route sent vibrer  
Pour ce petit paradis, le fond de son âme.  
C'est bien ce que ressentent aussi « les étrangers »,  
Troublés, conquis, par une très secrète flamme...

Elle en a vu défiler : des vieux chars à bœufs  
Roues pleines ! Et très hautes cargaisons de fougères !...  
Vers Saint Jacques, des pèlerins aventureux !...  
Des gamins de l'école habiles aux lance-pierres...

Et elle en a promené des touristes heureux  
Ravis des panoramas et des découvertes,  
Dégustant leur chocolat, bien chaud et mousseux  
Dînant, regards captés par la montagne verte.



Car, visiter les grottes d'Oxocelhaya...  
Pénétrer en gorges de Kakueta...La Rhune...  
Tout ça, finit toujours devant un bon repas,  
Choix du bon Français, sans hésitation aucune !...

On vient déguster, suivant la tradition  
Les gigots à la broche, à la grotte de Sarre  
Le bon jambon, les fromages de la région,  
Goûter les bons vins d'Irouléguy... de Navarre !...

Arcangues !... Cambo !... seront pour une autre fois...  
Ustaritz ?...Et puis la foire aux chevaux d'Hélette ?...  
Sans oublier tant d'églises aux balcons de bois :  
Ainhoa...Itxassou...Hasparren...Espelette !...

Et, bien sûr, aux frontons, les matchs à chistera,  
Les bonds et entrechats des fameux danseurs basques.  
Sous son arceau fleuri, tout enfant dansera  
Conquis, par tambours et fifres, aux rythmes fantasmés...

Nous entraînant vers la mer et le sable chaud  
La route, enfin, se laisse glisser vers la plage  
Elle nous ménage un bien délicieux repos  
Après tant de folles équipées, en bocage.

Roger BERNADET

( Et grand merci à tous ceux qui nous ont fait  
découvrir ce Pays Basque : monsieur DUCOS, directeur  
du CEG de Roquefort en 1937, monsieur ETCHAR,  
directeur de l'EN de Lescar en 1941, monsieur  
HARITSCHELHAR, président de l'AMOPA des Landes en  
1980, etc. )



## Humeur...

Notre société évolue, normal, et depuis la nuit des temps il en a toujours été ainsi.

Est-ce que tout va bien ? Je pense que comme moi vous répondrez non !

Est-ce que tout va mal ? Certainement pas !

De mon temps... C'était mieux avant... ne sont que des formules auxquelles il faut apporter bien souvent une modération dans l'interprétation.

Malgré tout je m'inquiète sérieusement sur bien des points et la liste est longue...

Je participe bien souvent, que ce soit à titre personnel ou en tant que représentant de notre section, à diverses manifestations officielles, notamment lors des divers rendez-vous annuels aux monuments aux morts.

Comment ne pas vous dire mon étonnement, ma colère, et cela ne date pas d'aujourd'hui... On parle beaucoup de civisme... il existe des concours pour nos jeunes, des prix... Civisme oui, mais personne ne bouge quand il y a une agression dans le métro... et nos cérémonies aux monuments aux morts recueillent peu la participation d'officiels et du public.

Je m'étonne devant un monument aux morts de ne voir aucun militaire d'active ou retraité résidant dans la commune, que ce soit en civil ou en tenue... Je ne vois pas plus les sapeurs-pompiers, peu de gendarmes... aucun représentant des administrations locales y compris éducation nationale. Où sont les jeunes et leurs enseignants ? Il est loin le temps où mon instituteur préparait en classe notre participation pour le 8 mai ou le 11 novembre... Nous nous retrouvions tous au monument aux morts, un bouquet à la main... Nous savions pourquoi nous étions là... Je ne vois plus de classe, je ne vois plus de jeunes. Je ne vois pas non plus les élèves et les enseignants qui ont participé au Concours de la Résistance... qui ont été primés, photographiés, mis à l'honneur et qui ont eu droit à un article dans le média local. Quel sens donner à tout cela ? Je m'interroge. Je m'inquiète aussi, lorsque je vois un concitoyen, officier d'un corps de l'État, en tenue, ne pas saluer le drapeau ni lors de la Marseillaise... !

Civisme, devoir de mémoire, etc. Oui il faut en parler, mais où sont les actes ? Faut-il ne rien dire ? Ne rien faire ? C'est comme cela, point à la ligne ? Non, je m'y refuse, tout comme vous sans nul doute. Quel respect, quelle considération avons-nous pour ces anciens qui ont souffert, ont été martyrisés, torturés, sont morts pour qu'aujourd'hui nous ayons la liberté... celle de ne pas les honorer mais de bénéficier d'un jour de congé et d'en profiter pour prendre l'apéritif au café du coin pendant la cérémonie ?

Ne polémiquons pas, ce n'est pas la solution, ne reprochons rien aux uns ou aux autres, mais soyons des citoyens responsables, « transmetteurs » de valeurs qui me semblent fondamentales : civisme, devoir de mémoire, politesse, solidarité, etc.

## Pourquoi ?

Pourquoi les bouteilles de vin contiennent-elles 75 centilitres et non un litre ?

D'où vient cette exception ? La contenance de la bouteille de vin a été standardisée au XIX<sup>e</sup> siècle et depuis les théories les plus folles sont nées de cette mesure singulière.

Cela correspondrait à :

- La capacité pulmonaire d'un souffleur de verre,
- La consommation moyenne lors d'un repas,
- Une meilleure façon de conserver le vin (le vin premier prix est lui vendu dans des bouteilles en plastique d'un litre),
- Une facilité de transport.

La réponse n'est dans aucune de ces théories, et encore moins dans la législation française ou européenne (qui, depuis la directive de 2007, autorise 8 volumes différents de 100 millilitres à 1,5 litre).

Il s'agit simplement d'une organisation pratique et historique.

À cette époque, les principaux clients des viticulteurs français étaient les Anglais. Mais nos voisins britanniques n'ont jamais eu le même système de mesure que nous. Leur unité appelée « gallon impérial » valait précisément 4,546 09 litres. Pour éviter un casse-tête dans la conversion, ils transportaient le Bordeaux en barriques de 225 litres, soit 50 gallons, en arrondissant. Et 225 litres correspondent à 300 bouteilles de 75 centilitres. Or 300 est un chiffre plus aisé pour faire des calculs que 225. On avait donc : 1 barrique, 50 gallons, 300 bouteilles. Ainsi un gallon valait 6 bouteilles. C'est d'ailleurs pourquoi, aujourd'hui encore, les caisses de vin sont la plupart du temps vendues par 6 ou 12 bouteilles.



Collection personnelle BB...

## L'agenda de la section

- Mercredi 19 mars Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. (Mont de Marsan et Aire sur l'Adour)
- Jeudi 27 mars Réunion des présidents des sections de métropole à Tours (toute la journée).
- Samedi 29 mars AG de la section de la Gironde à Créon : changement de président. Section des Landes représentée par président.
- Mars Réunions du jury des concours.
- Vendredi 25 avril Sortie à Saint Sever.
- Dimanche 27 avril Journée nationale du Souvenir des Victimes et héros de la Déportation :  
Mont de Marsan : 9 h 55  
Aire sur l'Adour : 11 h 30  
Malgré mes interventions, les autres communes n'invitent pas l'AMOPA aux cérémonies officielles pas plus que le Conseil Général.
- Jeudi 8 mai Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 :  
Mont de Marsan : 10 h  
Aire sur l'Adour : 11 h 15
- Vendredi 6  
Samedi 7  
Dimanche 8 juin Congrès national AMOPA à Nantes
- Mercredi 25 juin Sortie dans les Hautes Pyrénées.
- Mardi 23 septembre Sortie en Pays Basque
- Samedi 22 novembre Réunion des bureaux AMOPA des sections d'Aquitaine à Mont de Marsan

## Rectificatif...

Chers amis, vous le savez le BAL est unique... je n'irai pas jusqu'à plagier Francis BLANCHE, mais il est quand même extraordinaire... hélas pas exempt d'erreur... C'est surtout celui qui passe des heures devant son ordinateur à le mettre en page qui n'est pas parfait... Pourtant sa maman disait toujours que si, son épouse parfois (les bons jours...).

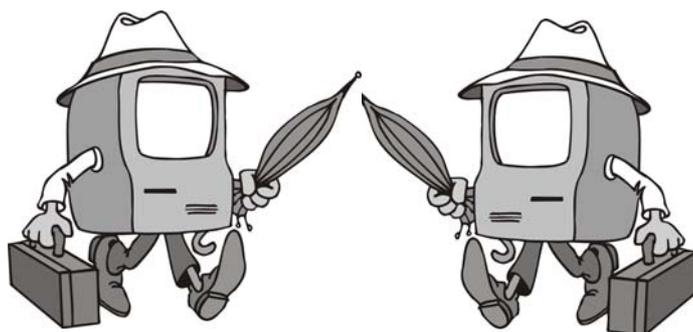
Erreur donc dans le précédent numéro, liste des récipiendaires et promus !

Monsieur Patrick VINOT, n'est qu'un pseudo... mis à jour par la CIA locale ! Il s'agit de monsieur François VINOT, nouvel adhérent et non rancunier, qui a eu la gentillesse de me dire que seuls ceux qui ne font rien...

Merci monsieur VINOT et bienvenue à l'AMOPA des Landes !

BB... Sniff...

## Informatique et Internet



Échanger de gros fichiers par Internet.

Chacun d'entre vous a sans doute, un jour, rencontré le problème du transfert de gros fichiers, par exemple les photos d'une rencontre familiale. En fait deux problèmes :

- un temps de transfert très long,
- la limitation en taille de fichier des fournisseurs d'accès.

Il existe des solutions que j'utilise pour transmettre les photos de nos activités et vous êtes de plus en plus nombreux à télécharger certes les images, mais aussi les propos de nos guides.

Tout d'abord il faut en général réduire la taille des photos : pour cela télécharger gratuitement, le logiciel « Light Image Resizer ». Vous allez maintenant pouvoir réduire la taille en octets de vos photos. Attention, diminuer la taille revient à abaisser la qualité... Ne soyez pas trop gourmands même si un affichage à l'écran ne nécessite pas un fichier très important.

Vos photos sont dans un répertoire, bien rangées... Un clic droit sur le nom de ce répertoire et choisissez « envoyer vers » puis « dossier compressé ». Votre dossier devient un fichier zippé bien moins gros en octets.

Vous allez pouvoir le faire parvenir à vos amis grâce à un site de transfert de gros fichiers : j'utilise personnellement pour l'AMOPA : <http://www.grosfichiers.ch/fr/> C'est gratuit, rien à payer.

Il ne vous reste plus qu'à suivre les instructions (facile).

Attention : les téléchargements ne sont possibles que durant 15 jours...

Bon partage de photos !

Bernard BROQUA





## Mai

Le mai le joli mai en barque sur le Rhin  
Des dames regardaient du haut de la montagne  
Vous êtes si jolies mais la barque s'éloigne  
Qui donc a fait pleurer les saules riverains

Or des vergers fleuris se figeaient en arrière  
Les pétales tombés des cerisiers de mai  
Sont les ongles de celle que j'ai tant aimée  
Les pétales flétris sont comme ses paupières

Sur le chemin du bord du fleuve lentement  
Un ours un singe un chien menés par des tziganes  
Suivaient une roulotte traînée par un âne  
Tandis que s'éloignait dans les vignes rhénanes  
Sur un fifre lointain un air de régiment

Le mai le joli mai a paré les ruines  
De lierre de vigne vierge et de rosiers  
Le vent du Rhin secoue sur le bord les osiers  
Et les roseaux jaseurs et les fleurs nues des vignes

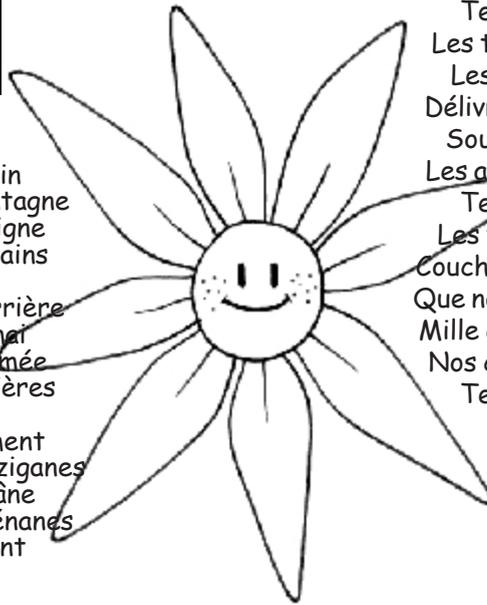
Guillaume APPOLINAIRE



Puisque mai tout en fleurs dans les prés nous réclame

Puisque mai tout en fleurs dans les prés nous réclame,  
Viens ! Ne te lasse pas de mêler à ton âme  
La campagne, les bois, les ombrages charmants,  
Les larges clairs de lune au bord des flots dormants,  
Le sentier qui finit où le chemin commence,  
Et l'air et le printemps et l'horizon immense,  
L'horizon que ce monde attache humble et joyeux  
Comme une lèvres au bas de la robe des cieux !  
Viens ! et que le regard des pudiques étoiles  
Qui tombe sur la terre à travers tant de voiles,  
Que l'arbre pénétré de parfums et de chants,  
Que le souffle embrasé de midi dans les champs,  
Et l'ombre et le soleil et l'onde et la verdure,  
Et le rayonnement de toute la nature  
Fassent épanouir, comme une double fleur,  
La beauté sur ton front et l'amour dans ton cœur !

Victor HUGO



## Le printemps

Te voilà, rire du Printemps !  
Les thyrses des lilas fleurissent.  
Les amantes qui te chérissent  
Délivrent leurs cheveux flottants.  
Sous les rayons d'or éclatants  
Les anciens lierres se flétrissent.  
Te voilà, rire du Printemps !  
Les thyrses de lilas fleurissent.  
Couchons-nous au bord des étangs,  
Que nos maux amers se guérissent !  
Mille espoirs fabuleux nourrissent  
Nos cœurs gonflés et palpitants.  
Te voilà, rire du Printemps !

Théodore DE BANVILLE



"Cloches naïves du muguet,  
Carillonnez ! car voici Mai !

Sous une averse de lumière,  
Les arbres chantent au verger,  
Et les graines du potager  
Sortent en riant de la terre.

Carillonnez ! car voici Mai !  
Cloches naïves du muguet !

Les yeux brillants, l'âme légère,  
Les fillettes s'en vont au bois  
Rejoindre les fées qui, déjà,  
Dansent en rond sur la bruyère.

Carillonnez ! car voici Mai !  
Cloches naïves du muguet !"

Maurice Carême



BAL : bulletin des amopaliens landais - AMOPA des LANDES.

Directeur de la publication : Michel BERTHET, président national AMOPA.

Rédacteur en chef : Bernard BROQUA, président section des Landes.

Rédaction-réalisation PAO : AMOPA des Landes.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Ne pas jeter sur la voie publique.